

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION Psychologie

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

ARRÊTE n° 2025-193

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : Psychologie
est fixée comme suit :

| Nom Prénom | Qualité (PR, MCF, autre) |
|---|--------------------------|
| ➤ Monsieur Thierry ATZENI, responsable de la licence mention Psychologie | • MCF, USMB |
| ➤ Madame Marine BEAUDOIN, directrice du département de psychologie | • MCF, USMB |
| ➤ Madame Morgane METRAL, directrice des études de la licence de psychologie | • MCF, USMB |

Article 2 : Publicité

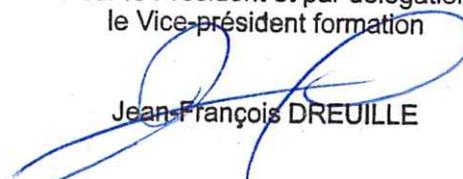
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 mars 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND